

Brexit : « Le seul traité de divorce possible »

Michel Barnier craint une sortie sans accord si le blocage dure à Londres et défend le texte rejeté par Westminster

ENTRETIEN

BRUXELLES - bureau européen

Michel Barnier, le négociateur en chef du Brexit pour l'Union européenne, a reçu *Le Monde* et deux autres journaux (le polonais *Rzeczpospolita* et le luxembourgeois *Luxemburger Wort*), mardi 22 janvier, dans son bureau de la Commission européenne à Bruxelles. « Calme » et « lucide » à un peu plus de deux mois de la sortie du Royaume-Uni de l'UE, prévient le 29 mars, l'ex-commissaire reste inflexible sur l'accord qu'il a négocié pendant dix-sept mois avec Londres au nom des Vingt-Sept. Même si ce texte de 600 pages et la déclaration sur la « relation future » qui l'accompagne ont été massivement rejetés par les députés britanniques mi-janvier.

Croyez-vous, au vu du chaos politique au Royaume-Uni, que des éléments de l'accord de novembre 2018 entre Londres et Bruxelles sont encore valides ?

Les Britanniques sont à un moment de vérité. Quand on écoute leur débat parlementaire, on constate qu'il y a deux majorités qui existent. Une qui s'est clairement exprimée le 15 janvier contre l'accord agréé entre les Vingt-Sept et le gouvernement de Theresa May [la première ministre britannique]. Et je pense qu'il y a aussi une majorité contre le « no deal ». M^{me} May et les dirigeants politiques britanniques doivent maintenant construire une majorité positive et faire aboutir le débat que souhaite le Parlement britannique.

Ils ont besoin de temps et nous devons respecter ce temps démocratique. Mais je pense qu'un accord ordonné sera globalement conforme au traité qui est là [il désigne sur son bureau un gros pavé, le traité signé fin 2018]. Ce n'est pas juste un discours, mais 600 pages d'éléments de sécurité juridique. C'est le seul traité de divorce possible.

L'accord de fin 2018 a quand même été repoussé à une très large majorité à Westminster !

Le traité peut encore être soutenu si on le met en perspective. C'est là qu'intervient la « relation future » avec Londres. Si le gouvernement britannique veut être plus ambitieux [pour l'heure, M^{me} May maintient qu'elle veut une sortie du marché unique et de l'union douanière], on pourra trouver un accord sur le paquet global [traité et déclaration sur la relation future], et relativiser la question du « backstop » [l'assu-

rance contre le retour d'une frontière entre les deux Irlandes]. Nous sommes prêts à retravailler cette déclaration politique pour la rendre plus ambitieuse. Mais si le gouvernement et les députés britanniques ne bougent pas leurs lignes, nous allons arriver mécaniquement au « no deal ».

Lundi, Theresa May, qui avait promis un « plan B » à ses députés, s'est contentée de réclamer à nouveau des concessions sur le « backstop » irlandais. Maintenez-vous que vous n'y êtes pas prêt ?

Ce filet de sécurité fait partie du traité de retrait. C'est une assurance pour préserver la paix et la stabilité de l'île d'Irlande, l'assurance qu'en toutes hypothèses on n'y reconstruira pas une frontière dure, qu'on préservera les accords du Good Friday Agreement et la Common Travel Area [permettant aux personnes de circuler librement entre Irlande et Royaume-Uni].

Quand on rencontre les différentes communautés irlandaises, on comprend à quel point la question est sensible. La paix y est fragile. De passage à Dungannon [Irlande du Nord], en mai 2018, j'y ai été très marqué par ma rencontre avec un groupe de femmes. Deux d'entre elles pleuraient tant elles avaient peur que les troubles [entre communautés unionistes et catholiques] reprennent.

Le « backstop » concerne aussi toute l'Europe : un produit qui rentre en Irlande du Nord, venant

du reste du Royaume-Uni, en raison de la liberté de circulation dans le marché intérieur européen, c'est comme s'il rentrait en Pologne ou en France ! Nous avons une obligation de contrôle, il doit être conforme aux standards du marché intérieur.

Les Britanniques réclament que cette assurance soit limitée dans le temps. Pourquoi ne pas accepter ? Le ministre polonais des affaires étrangères a proposé une limite à cinq ans.

Le « backstop » dont nous parlons aujourd'hui [l'Irlande du Nord resterait alignée sur les règles du marché intérieur et le Royaume-Uni dans son ensemble serait maintenu dans une union douanière], c'est le Brexit qui nous l'impose. Et c'est celui qu'a choisi le Royaume-Uni. Nous en avons proposé un plus simple [seule l'Irlande du Nord restait alignée sur le marché intérieur], mais Londres a refusé cette solution et a proposé la sienne.

J'écoute toutes les propositions, d'où qu'elles viennent, et toutes les préoccupations des Etats

membres sont prises en compte, celles des Irlandais comme celles des Polonais, avec leurs 900 000 citoyens résidant au Royaume-Uni. Mais la question de limiter le « backstop » dans le temps a déjà été discutée deux fois par les dirigeants européens, en novembre et en décembre 2018. Ce « backstop » est le seul possible, car une assurance n'est plus opérationnelle quand elle est limitée dans le temps.

Vos arguments n'ont pas été compris outre-Manche. Y a-t-il eu un problème de communication du côté des Européens ?

Ce n'est pas une question de communication ! Nous avons été à l'écoute. Mais les conditions de la paix en Irlande et la nécessité de préserver le marché unique exigent l'absence de frontière dure. Dès que le Royaume-Uni a dit vouloir quitter l'union douanière et le marché intérieur, nous avons dû chercher une solution pragmatique et opérationnelle.

Le « backstop » n'est qu'une assurance, il n'est pas là pour être utilisé. Il ne sera plus nécessaire dès qu'un accord spécifique pour l'Irlande [dans le cadre de la future relation globale entre l'UE et le Royaume-Uni] aura été trouvé qui réglera définitivement la question de l'absence d'une frontière.

Nous ne sommes pas dogmatiques, nous protégeons les intérêts de l'UE. Notre priorité est de préserver les fondations de l'UE et son principal atout, le marché unique. Le départ d'un Etat membre ne peut pas fragiliser ces fondations.

Allons-nous vers un report du Brexit ?

Cette décision devra être prise sur demande des Britanniques et approuvée par les Vingt-Sept au

consensus. Le Parlement européen aura aussi son mot à dire. Je ne peux pas préjuger de leur décision. Mais si cette question est posée, les dirigeants s'interrogeront sur trois points. Pour quoi faire ? Combien de temps ? Ils auront aussi une troisième préoccupation : que cette éventuelle prolongation ne vienne pas perturber le fonctionnement démocratique des élections européennes, en mai.

Certains vous verraient bien succéder à Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission. Qu'en pensez-vous ?

Ce n'est pas un sujet. J'ai dit que je mènerai cette mission jusqu'au bout et comme vous le constatez, on est loin d'en avoir terminé. J'ai décidé de ne pas m'engager dans le processus du « spitzenkandi-

dat » [tête de liste] du Parti populaire européen [à l'automne 2018], même si bien des gens m'y ont poussé. C'est une question de responsabilité et d'honneur. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
CÉCILE DUCOURTIEUX

« Tous se préparent au “no deal”, et ils seront prêts »

Les Vingt-Sept sont-ils prêts au « no deal » avec Londres ?

Tous se préparent, et ils seront prêts. Le secrétariat général de la Commission a accéléré les travaux au niveau communautaire. Les Pays-Bas ont créé 700 postes de douaniers, la France 1 000, la Belgique 400. Même un accord pour un Brexit ordonné provoquera des ruptures et aura des conséquences sérieuses. Le « no deal » encore plus. Le « no deal » ne pourra pas être une addition de « mini-deals », une situation de *business as usual*.

Quel sera le sort, en cas de « no deal », des 3,5 millions d'Européens résidant au Royaume-Uni ?

La meilleure garantie pour les citoyens est contenue dans l'accord de retrait : il s'agit d'une garantie quasi totale pour les expatriés [qu'ils pourront continuer à résider au Royaume-Uni, et à jouir de leurs droits accumulés], leur famille, et pour la

durée de leur vie. Cette question restera prioritaire en cas de « no deal ». Des points dépendent de l'UE : la directive sur le statut des résidents de longue durée pourrait s'appliquer aux Britanniques expatriés. Des droits devront être donnés de manière cohérente au niveau des États. Il y aura moyen d'être ambitieux, à condition que le Royaume-Uni accorde la réciprocité aux citoyens européens.

La position des Européens est paradoxale : ils défendent fermement le « backstop » irlandais, mais que se passera-t-il en cas de « no deal » : le retour d'une frontière physique en Irlande ?

Nous devons prendre de manière obligatoire des mesures unilatérales d'urgence, et dans ce cas précis [l'Irlande du Nord sortant mécaniquement du marché unique], nous aurons l'obligation d'effectuer des contrôles pour les produits arrivant en République d'Irlande.

Avec mon équipe, nous avons fait un très gros travail pour étudier la dématérialisation des contrôles et leur décentralisation, qui sera utile, en toutes hypothèses. Mais même en cas d'absence d'accord, nous resterons sur notre ligne et ferons tout pour qu'il n'y ait pas de frontière dure en Irlande.

Les Britanniques paieront-ils quand même le chèque d'environ 50 milliards d'euros qu'ils devront à l'UE ?

Nous avons toujours dit que la totalité des engagements du Royaume-Uni tant que le pays est membre de l'UE seront respectés. Il sera plus difficile de les faire respecter en cas de « no deal » mais nous continuerons à insister : ces engagements ont une nature juridique du point de vue du droit international et je n'imagine pas que les Britanniques ne respectent pas leurs engagements internationaux. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. DU.